

Octobre - Décembre 2016

LE FIL
D'AMNESTY

Ensemble contre l'injustice

PÉRIODIQUE TRIMESTRIEL
Rue Berckmans 9, 1060 Bruxelles
Éditeur responsable : Philippe Hensmans
Bureau de dépôt : Bruxelles X
N° agrégation : P901135



PB-PP | B-4716
BELGIE(N) - BELGIQUE



JOURNÉE DES DROITS HUMAINS

AMNESTY
INTERNATIONAL



S'INFORMER ET AGIR



www.amnesty.be

NOUS CONTACTER



lefil@amnesty.be



+32 (0)2/538 81 77

NOUS SUIVRE



facebook.com/amnestybe



twitter.com/amnestybe



youtube.com/amnestybe



instagram.com/amnestybefr

FAIRE UN DON



aider.amnesty.be/b/mon-don
ou BE60 0000 0000 7070

RECEVOIR
NOS PÉTITIONS



amnesty.be/actions

ABONNEZ-VOUS



En devenant membre d'Amnesty International, vous recevrez un exemplaire du *Fil d'Amnesty* tous les trois mois.

Pour devenir membre : aider.amnesty.be/membre-lefil/
ou contactez-nous par téléphone au 02/538 81 77

UN CHANGEMENT D'ADRESSE ? TENEZ-NOUS INFORMÉS !

Je change d'adresse (inscrire uniquement la nouvelle adresse). Bulletin à renvoyer à Amnesty International, rue Berckmans, 9 à 1060 Bruxelles, ou par mail à Michèle Ligot — mligot@amnesty.be.

NOM

PRÉNOM

N° de membre

ADRESSE

TÉL.

E-MAIL

LE FIL

D'AMNESTY

Coordination : Valérie Michaux (vmichaux@amnesty.be)
Amnesty International Belgique francophone
9, rue Berckmans • 1060 Bruxelles
Compte : IBAN BE85 0012 0000 7006 BIC GEBABEBB
Imprimé par Remy Roto sur papier recyclé.
Tous droits de reproduction réservés.

Avec le soutien de la Fédération
Wallonie-Bruxelles



ET TOUT D'UN COUP, LE MONDE VA MIEUX

Et voilà. Je n'irais pas jusqu'à dire que l'horizon est passé du noir au rose, mais il faut bien l'avouer : quel plaisir ! La semaine passée, j'ai eu la chance de rencontrer deux personnes « adoptées » par Amnesty. Fred Bauma, un jeune Congolais dont l'interview est dans ce numéro (page 34), et un professeur dans une haute école bruxelloise, marocain, et qui fut libéré en 1984, avant de venir se réfugier en Belgique.

Fred représente sans doute une génération qui va marquer l'avenir de son pays, la République démocratique du Congo. Bien loin des pratiques des partis traditionnels, Lucha, l'organisation à laquelle appartient cet « Ambassadeur d'Amnesty » (il a reçu le titre récemment pendant son séjour en prison) fonctionne de façon révolutionnaire. Non pas parce qu'elle veut renverser le pouvoir en place, mais surtout par ses pratiques, loin de la corruption, participative, proche des gens, bref une société civile renouvelée. Et c'est cela qui a fait qu'il s'est retrouvé dans la prison de Makala. Prison abominable (même s'il séjournait dans une des deux ailes « vivables »), elle rassemble un paquet d'opposants au régime. Et pourtant, Fred ne s'est pas laissé abattre. Le soutien qu'il a reçu des membres et sympathisants d'AI, les lettres qui arrivaient à la prison ou chez ses parents, lui ont permis, m'a-t-il dit, de trouver les ressources pour continuer à se battre (et même à organiser des cours de langues dans la prison). Aujourd'hui, il ne sait pas trop comment tous vous remercier, sinon en vous garantissant qu'il va continuer à se battre.

L'autre ancien prisonnier avec qui j'ai pu échanger quelques minutes cette semaine m'a rappelé combien le travail des membres d'Amnesty lui avait permis de survivre en prison, dans des conditions de détention effroyables. *« Chaque matin, j'attendais le courrier, les dessins d'enfants, qui m'étaient envoyés. Vous ne savez pas combien cela fait du bien, m'a-t-il dit. À tel point qu'à ma libération, en 1984, je suis venu directement en Belgique pour remercier ces deux femmes d'un groupe à Charleroi, qui m'ont soutenu toutes ces années, et qui allaient dans les écoles pour parler de mon histoire... »*

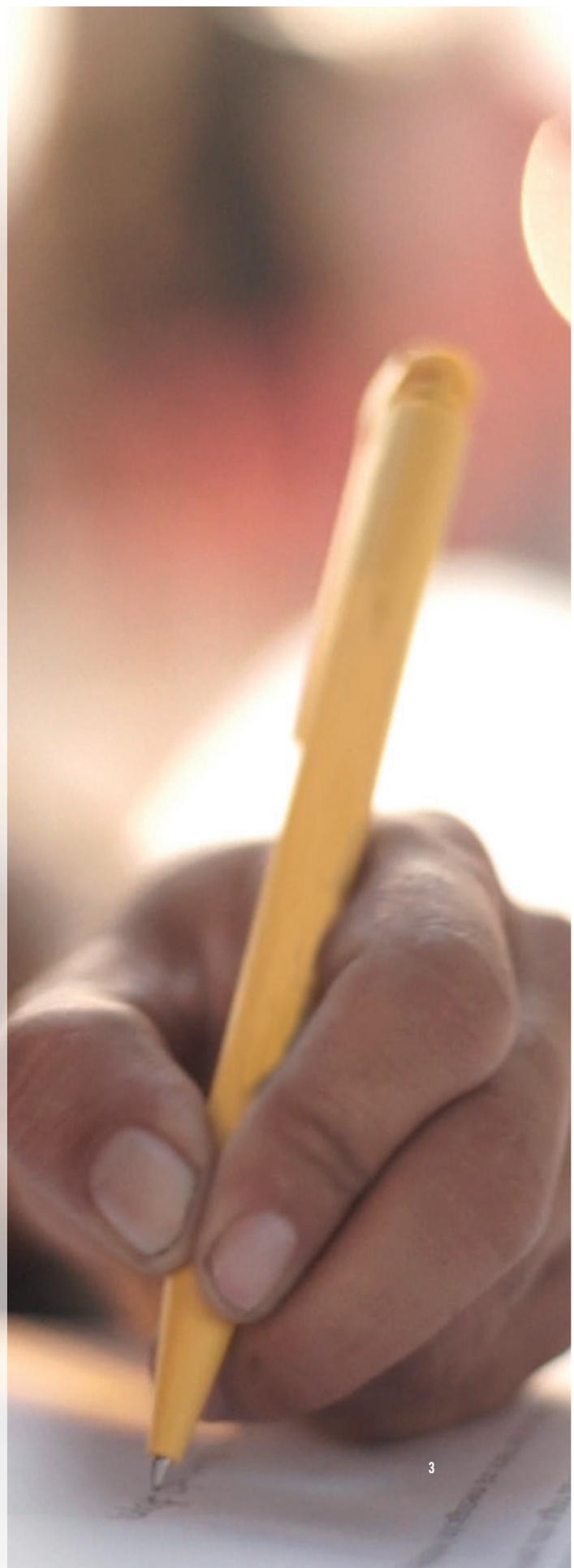
Le soutien aux « individus en danger », ce pilier de l'action d'Amnesty International, qui permet à de simples individus, ici, d'agir pour d'autres personnes parfois à l'autre bout du monde, longtemps parfois, avec obstination toujours, constitue tout simplement le soutènement de ce qu'Edgar Morin appelle cette « communauté de destin qui unit en fait tous les humains, [c]e sentiment d'appartenance à notre patrie terrestre, le sentiment d'appartenance à l'aventure extraordinaire et incertaine de l'humanité, avec ses chances et ses périls. »⁽¹⁾

Merci.

Philippe Hensmans

Directeur général d'Amnesty International Belgique francophone

(1) *Le Monde*, 7/2/2016





10 DÉCEMBRE

RAREMENT

LA LUMIÈRE

DE LA BOUGIE

AURA ÉTÉ AUSSI

NÉCESSAIRE

En 2016, comme ce fut le cas au cours des 65 années précédentes, le 10 décembre sera la Journée internationale des droits humains. Les 365 jours qui se sont écoulés depuis la précédente édition auront été particulièrement sombres et sanglants. Dans ce contexte, la bougie Amnesty et sa flamme sont particulièrement chargées de sens.



*En Syrie, où fait rage
une terrible guerre
civile, les premières
victimes sont les civils.*

À l'heure où nous bouclons ce *Fil*, Alep, jadis grouillante de vie, est devenue un champ de ruines, que pilonnent de façon incessante les aviations syrienne et russe, ciblant à dessein hôpitaux, écoles et immeubles d'habitation. Les images d'une ville dévastée, de civils couverts de poussière ou de sang déferlent sur nos écrans de télévision alors que, dans le même temps, installés dans de confortables fauteuils, des diplomates bloquent toute tentative de résolution du conflit. À Alep, l'humanité et le droit international ont battu en retraite à l'endroit même où la plus ignominieuse stratégie et l'esprit revancharde ont triomphé.

En Méditerranée, aux portes de l'Europe, à Nauru, dans les étendues séparant l'Amérique centrale des États-Unis, des hommes, des femmes et des enfants, fuyant la violence, les persécutions ou l'extrême pauvreté, lancent des signaux de détresse dans l'espoir d'être secourus. C'est bien normal, c'est humain et c'est ce qu'est censé leur garantir le droit international. Eh bien, non. En lieu et place d'une main tendue, ils se heurtent à des murs et des barbelés, à des réactions de rejet, voire à de la cruauté organisée. Les femmes sont particulièrement exposées, subissant violences, exploitation et harcèlement sexuel.

Au cœur de l'Afrique, en République démocratique du Congo, le pouvoir étouffe dans le sang et dans l'obscurité des cellules les voix qui demandent que la Constitution soit respectée ; dans le même temps, les massacres se succèdent les uns aux autres à Beni, sans que l'on puisse clairement identifier les responsables du chaos qu'on se plaît à entretenir. La situation est également grave au Burundi, d'où nous arrivent régulièrement des informations plus qu'alarmantes : homicides ciblés, disparitions forcées, arrestations arbitraires, détentions illégales, actes de torture. De même, comment ne pas sentir son sang se glacer dans ses veines à la lecture des atrocités commises par les forces gouvernementales à l'endroit des civils ?

Au Mexique, sans que la communauté internationale s'en émeuve outre mesure, des femmes sont martyrisées dans les prisons et les cellules des commissariats. Si c'est justement l'emprisonnement que risquent les militants écologistes au Mexique, c'est au cimetière qu'on les retrouve au Honduras, au

Non, 2016 n'est décidément pas un bon cru pour les droits humains, surtout pour celles et ceux qui se trouvent du mauvais côté du manche, du fusil ou de la mer.

Guatemala ou au Brésil. Là-bas, des défenseurs de l'environnement ont été assassinés parce qu'ils se sont opposés, au nom de la terre et de populations qui n'ont pas droit au chapitre, à des projets d'exploitation minière ou forestière ou à la construction de barrages hydroélectriques.

En Irak, pays défiguré par le terrorisme, les atrocités commises par le groupe qui se nomme lui-même « État islamique » et les exactions des groupes armés et de l'armée régulière, des femmes et des filles sont réduites en esclavage, violées et vendues telles des marchandises tandis que les civils fuyant les zones de violence sont torturés et exécutés sommairement. Impossible également de ne pas évoquer l'Iran. Pendant que les dirigeants occidentaux célèbrent sa récente « ouverture », de jeunes gens à peine sortis de l'enfance sont pendus, des musiciens et des écrivains sont condamnés à la prison pour avoir « atteint aux

valeurs sacrées de l'islam » et un étudiant dépérit dans sa cellule pour avoir refusé d'avoir espionné d'autres Iraniens dans son pays d'accueil.

En Arabie saoudite, parmi la foule des prisonniers d'opinion broyés par l'inique machine judiciaire, un jeune blogueur devenu tristement célèbre redoute toujours derrière les murs de sa prison les coups de fouet auxquels il a été notamment condamné pour le simple fait d'avoir voulu encourager le débat quant à la façon dont son pays est gouverné. Aux États-Unis, un Amérindien n'a plus humé l'air de la liberté depuis plus de 30 ans, alors que de très sérieux doutes subsistent toujours quant aux preuves qui l'ont conduit en prison. De l'autre côté de la planète, en Chine, les avocats et les défenseurs des droits humains font toujours face à la persécution des autorités qui, sous couvert de dispositions juridiques vagues, les condamnent à la prison par dizaines.

Non, 2016 n'est décidément pas un bon cru pour les droits humains, surtout pour celles et ceux qui se trouvent du mauvais côté du manche, du fusil ou de la mer. La liste des atrocités, des crimes et des turpitudes qui entachent notre monde est longue et

↓  *Tout au long de leur parcours, les femmes migrantes subissent de graves violations de leurs droits.*





les pages que compte ce *Fil* sont trop peu nombreuses pour les évoquer toutes. Aussi, nous avons voulu braquer les projecteurs sur les individus victimes de toutes ces violations, dix dans le cadre de cette édition spéciale. Parce que le 10 décembre, c'est aussi et surtout l'occasion d'agir.

L'ESPOIR EST PERMIS

Pour Amnesty International, le 10 décembre, c'est d'abord la lumière. La lumière d'une bougie, pour être plus précis. La bougie qui, dès les premières heures de l'organisation, s'est imposée comme le symbole de sa lutte en faveur des droits humains. Mais pas seulement. Il y a aussi la flamme, sans laquelle cette bougie n'aurait aucun sens. Cette flamme, c'est cette aspiration fondamentale à être libre, à vouloir vivre en sécurité, à avoir un toit au-dessus de la tête et une terre accueillante sous les pieds. Même dans l'obscurité la plus épaisse, cette flamme demande à s'exprimer, irrésistiblement. Et elle y parvient.

Lorsque des milliers de personnes écrivent une lettre pour s'interposer entre les bourreaux et des individus dont les droits fondamentaux sont bafoués, c'est la bougie qui s'exprime. Sa lumière, c'est celle dont parlent tant de prisonniers qui, du fond de leur cellule, ont senti qu'ils n'étaient pas seuls, qu'ils n'étaient

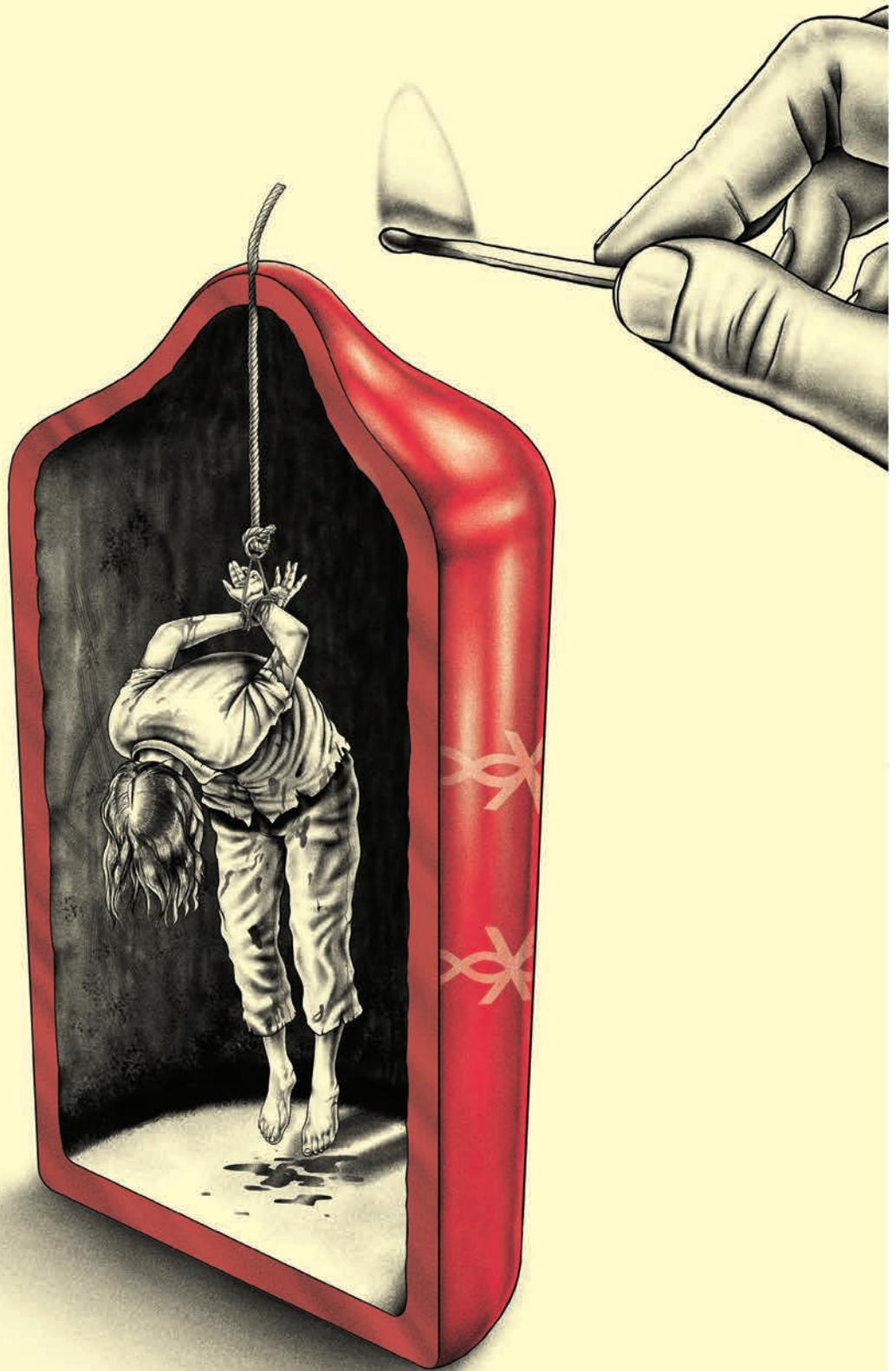
*Cette flamme, c'est l'espoir ;
l'espoir dans le futur, mais
aussi dans le présent.*

pas abandonnés, mais soutenus, voire protégés de la cruauté des gardiens et des autorités carcérales. Cette lumière, c'est celle que produisent les millions de personnes qui constituent Amnesty International, cet immense réseau d'hommes et de femmes déterminés à allumer des bougies, au sens propre comme au sens figuré, plutôt que de maudire l'obscurité. Cette flamme, c'est l'espoir ; l'espoir dans le futur, mais aussi dans le présent. Pour s'en convaincre, il suffit de s'intéresser à ce que nous appelons « les bonnes nouvelles ». Lorsqu'une libération survient, qu'une condamnation est annulée ou que, plus modestement, un prisonnier d'opinion est autorisé à parler à ses enfants qu'il n'a plus vus depuis plusieurs mois, c'est la flamme de la bougie Amnesty qui rayonne.

Ludovic LAUS

Attaché de presse,
Amnesty International Belgique francophone

**CHAQUE
BOUGIE
COMPTE**



**AMNESTY
INTERNATIONAL**  **6c**

LA BOUGIE AMNESTY : 40 ANS AU SERVICE DES DROITS HUMAINS

La campagne « bougies » fête cette année ses 40 ans ! Symbole du combat d'Amnesty International en faveur des droits humains, la célèbre bougie entourée de barbelés se vendra cette année encore en Belgique francophone dans sa version classique et dans une version autocollante, signée Philippe Geluck.

Le milieu des années 1970 : une période riche pour les droits humains. Amnesty est déjà à la pointe du combat, notamment en ce qui concerne la lutte contre la torture. Depuis 1972, de larges campagnes sont organisées dans ce sens, et portent leurs fruits. En 1975, est adoptée la Déclaration sur la protection de toutes les personnes contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Et ça ne s'arrête pas là : en 1976, entrent en vigueur deux textes majeurs qui, avec la Déclaration, vont constituer la Charte internationale des droits de l'homme : le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques. C'est dans ce contexte que naît la campagne « bougies »... un an avant qu'Amnesty se voie décerner le Prix Nobel de la paix.

Quarante ans plus tard, la bougie demeure au cœur de la mobilisation. Symbole puissant de l'action de notre organisation en faveur des droits humains et de tous ceux qui voient les leurs bafoués, elle permet, par les rentrées financières qu'elle génère, de garantir notre indépendance et de mener à bien nos missions. La campagne bougies, c'est ainsi la possibilité de s'engager concrètement pour les droits humains en nous soutenant directement.

UNE BOUGIE À « DOUBLE FACETTE »

La bougie est désormais ce que d'aucuns appellent « une institution ». Depuis 40 ans, elle illumine les fenêtres de milliers de foyers belges le soir du 10 décembre. C'est une tradition à laquelle nous tenons et, pour cette raison, nous encourageons toutes les personnes qui auront acheté une bougie à la perpétuer... en prenant soin de ne pas « foutre le feu » à ses

rideaux, comme le notait avec humour Philippe Geluck l'année dernière.

Le célèbre dessinateur (entre autres talents) belge s'associe d'ailleurs à notre campagne pour la deuxième année consécutive en proposant la troisième version autocollante de la bougie, la deuxième représentant son Chat. Ce dernier donne le ton : « Ensemble, on est encore plus efficaces ». Collée à la lunette arrière de votre voiture ou à la fenêtre de votre maison, elle permet, tout comme la bougie de cire, de manifester votre engagement pour les droits humains, d'afficher ces valeurs auxquelles vous croyez et de rappeler à quel point il est important d'agir ensemble pour démultiplier notre impact.



Pour la deuxième année consécutive, Le Chat de Philippe Geluck s'engage pour la défense des droits humains et nous délivre un message essentiel : « Ensemble, on est encore plus efficaces ».



Villes lumières 2016

ÉCRIRE DES LETTRES POUR CHANGER DES VIES

Ce 10 décembre, dans plusieurs communes de Bruxelles et de Wallonie, les droits humains seront à la fête.

Non seulement avec les « Villes lumières », mais aussi et surtout avec le « Marathon des lettres », pour poser un acte fort et concret : l'écriture de lettres.



L'année 2016 a été et continue d'être secouée par de graves crises, par des atrocités commises partout sur la planète, se caractérisant par un mépris total pour la vie et les droits humains. Le 10 décembre, Journée internationale des droits humains, est l'occasion, au milieu de cette épaisse noirceur, de rappeler que des millions de personnes n'acceptent pas que les choses se passent de cette façon et qu'elles agissent. Le 10 décembre, c'est l'occasion pour tout un chacun d'allumer une flamme et de renouer avec la plus ancienne et plus efficace des traditions d'Amnesty : l'écriture d'une lettre.

Le soir du 10 décembre, plus de trente communes s'illumineront comme autant de bougies sur la carte de Bruxelles et de la Wallonie. Les bras chargés de feuilles de papier et de stylos, les membres des groupes locaux d'Amnesty et d'autres bénévoles accueilleront le public à la lueur des flammes des bougies pour le « Marathon des lettres ». Le but de cette opération est qu'un maximum de lettres soit rédigé en faveur des dix « individus en danger » présentés dans ce *Fil*, chaque commune proposant d'écrire en faveur de l'un d'entre eux en particulier.

Le 10 décembre, c'est aussi les « Villes lumières », dont c'est cette année la troisième édition. Afin de mettre les droits humains à l'honneur, les groupes locaux d'Amnesty, outre le « Marathon des lettres », proposeront des animations et des actions symboliques comme la création de bougies géantes au sol ou des marches aux flambeaux. Ce sera également l'occasion de remettre aux autorités communales le label « Villes lumières », témoignant de l'engagement concret de la commune à promouvoir les droits humains.

Le soir du 10 décembre, Journée internationale des droits humains, n'est pas un soir comme les autres. C'est le soir où doit s'exprimer dans ce qu'elle a de plus réconfortant et de plus agissant la flamme de la bougie Amnesty. Par-delà les frontières, les murs, les fils barbelés, sa lumière doit se répandre pour ceux dont les droits fondamentaux sont foulés au pied. Pour cela, nous avons besoin de vous. Écrire une lettre est un acte toujours porteur, mais qui n'a de sens que s'il a de l'ampleur. Seuls, nous pouvons peu de choses ; ensemble, nous remportons des victoires qui changent des vies. Le soir du 10 décembre, soyons nombreux à nous rendre dans les communes du « Marathon des lettres » et écrivons des centaines, des milliers de lettres.

LES VILLES LUMIÈRES ET LES MARATHONS DES LETTRES PRÈS DE CHEZ VOUS!



MOUSCRON

Aster Fissehatsion (page 14)

RIXENSART

Femmes et jeunes filles à Mkhondo (page 26)



ATH

Fred et Yves (page 18)

OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE

Hamid Babaei (page 22)

NIVELLES

Aster Fissehatsion (page 14)

ECAUSSINNES

Teodora del Carmen
Vásquez (page 32)

SOMBREFFE

Aster Fissehatsion (page 14)

LA LOUVIÈRE

Raif Badawi
(page 28)

PONT-À-CELLES

Raif Badawi
(page 28)

MONS

Teodora del Carmen
Vásquez (page 32)

CHARLEROI

CHÂTELET

Fred et Yves (page 18)

WALCOURT

Raif Badawi
(page 28)

CHIMAY

Hamid Babaei (page 22)



SCHAERBEEK

Hamid Babaei (page 22)



UNIVERSITÉ SAINT-LOUIS

Hamid Babaei (page 22)

BRUXELLES-VILLE

Hamid Babaei (page 22)



UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES (ULB)

Hamid Babaei (page 22)



WOLUVE-SAINT-PIERRE

Teodora del Carmen
Vásquez (page 32)



IXELLES

Hakan Yaman
(page 20)



AUDERGHEM

Raif Badawi (page 28)



UCCLE

Les 43 étudiants
d'Ayotzinapa
(page 16)
Hamid Babaei (page 22)

**UNIVERSITÉ CATHOLIQUE
DE LOUVAIN (UCL)**
Hamid Babaei (page 22)

WALHAIN
Fred et Yves
(page 18)

WASSEIGES
Teodora del Carmen
Vásquez (page 32)

BLEGNY
Hamid Babaei (page 22)

LIÈGE
Hamid Babaei (page 22)

GEMBLoux
Aster Fissehatsion (page 14)

HUY
Hamid Babaei (page 22)

NAMUR
Su Changlan (page 30)

MALONNE
Aster Fissehatsion (page 14)

MANHAY
Leonard Peltier (page 24)

SAINT-HUBERT
Teodora del Carmen
Vásquez (page 32)

SAINTE-ODE
Leonard Peltier (page 24)

**POUR PLUS DE DÉTAILS
ET POUR LA LISTE COMPLÈTE
DES VILLES LUMIÈRES
ET DES COMMUNES
PARTICIPANT
AU MARATHON DES LETTRES**
rendez-vous à
l'adresse suivante :
www.amnesty.be/villeslumieres





En Érythrée, l'un des pays les plus fermés d'Afrique, les droits humains sont largement bafoués, notamment la liberté d'expression. Des milliers de prisonniers politiques sont incarcérés dans des conditions inhumaines, sans accès au monde extérieur.

ASTER FISSEHATSION

Aster Fissehatsion est détenue au secret sans inculpation ni procès depuis septembre 2001. Elle a été arrêtée au cours d'une vague d'arrestations de dissidents politiques, mieux connus sous le nom de « G15 ».

Mai 2001. Aster Fissehatsion et 14 autres hauts fonctionnaires du gouvernement, dont son ex-époux, Mahmoud Ahmed Sheriffo, alors Vice-président, publient une lettre ouverte adressée au Président du Front populaire pour la démocratie et la justice (FPDJ), l'unique parti en Érythrée, dans laquelle ils critiquent la manière dont le pays est dirigé.

Ne souhaitant pas en rester là, ceux qui sont désormais connus comme le Groupe de 15 (G15) publient quelques mois plus tard une deuxième lettre appelant au libre d'échange d'idées et à la pleine participation de la population sur les questions politiques. Durant la nuit du 18 septembre 2001, 11 des 15 signataires de cette deuxième lettre sont arrêtés, dont Aster Fissehatsion et son ex-époux.

Depuis leur arrestation, il y a plus de 15 ans, aucun procès n'a eu lieu et aucune information n'a filtré quant à ce qu'il est advenu d'eux.

POUR TOUTES LES INFORMATIONS PRATIQUES ET POUR PLUS D'INFORMATIONS SUR LA SITUATION DE CET INDIVIDU EN DANGER, rendez-vous sur www.amnesty.be/villes-lumieres



VENEZ ÉCRIRE

Pour qu'Aster et, plus généralement, les autres membres du « G15 », prisonniers d'opinion et politiques, soient libérés!

Pour un aperçu de tous les endroits où vous pouvez agir pour Aster Fissehatsion, voir la carte en pages 12 et 13





Au Mexique, les disparitions forcées sont un véritable fléau ; les autorités estiment à plus de 28 000 le nombre de personnes portées disparues depuis 2006.

LES 43 ÉTUDIANTS D'AYOTZINAPA

Il y a deux ans, 43 étudiants ont disparu après avoir été arrêtés par la police. Aucune réponse satisfaisante n'a jusqu'ici été apportée à leurs familles et l'enquête demeure lacunaire.

Le 26 septembre 2014, des étudiants de l'école normale rurale d'Ayotzinapa voyagent en bus lorsque, brusquement, ils sont attaqués par la police. Cet affrontement coûte la vie à trois étudiants et à trois passants. Par ailleurs, 43 autres étudiants manquent à l'appel. Mis sous pression, le gouvernement mexicain diligente une enquête sur cette disparition, laquelle dévoile des collusions entre des agents de l'État et des membres des gangs locaux.

Les familles des victimes, insatisfaites, recourent à la Commission interaméricaine des droits de l'homme, qui mandate un Groupe interdisciplinaire d'experts indépendants (GIEI). L'enquête commence en février 2015 et conclut à de graves lacunes dans l'enquête fédérale, en soulignant un manque de volonté de la part des autorités de faire toute la lumière sur la disparition des étudiants.

En avril dernier, le gouvernement mexicain a refusé de

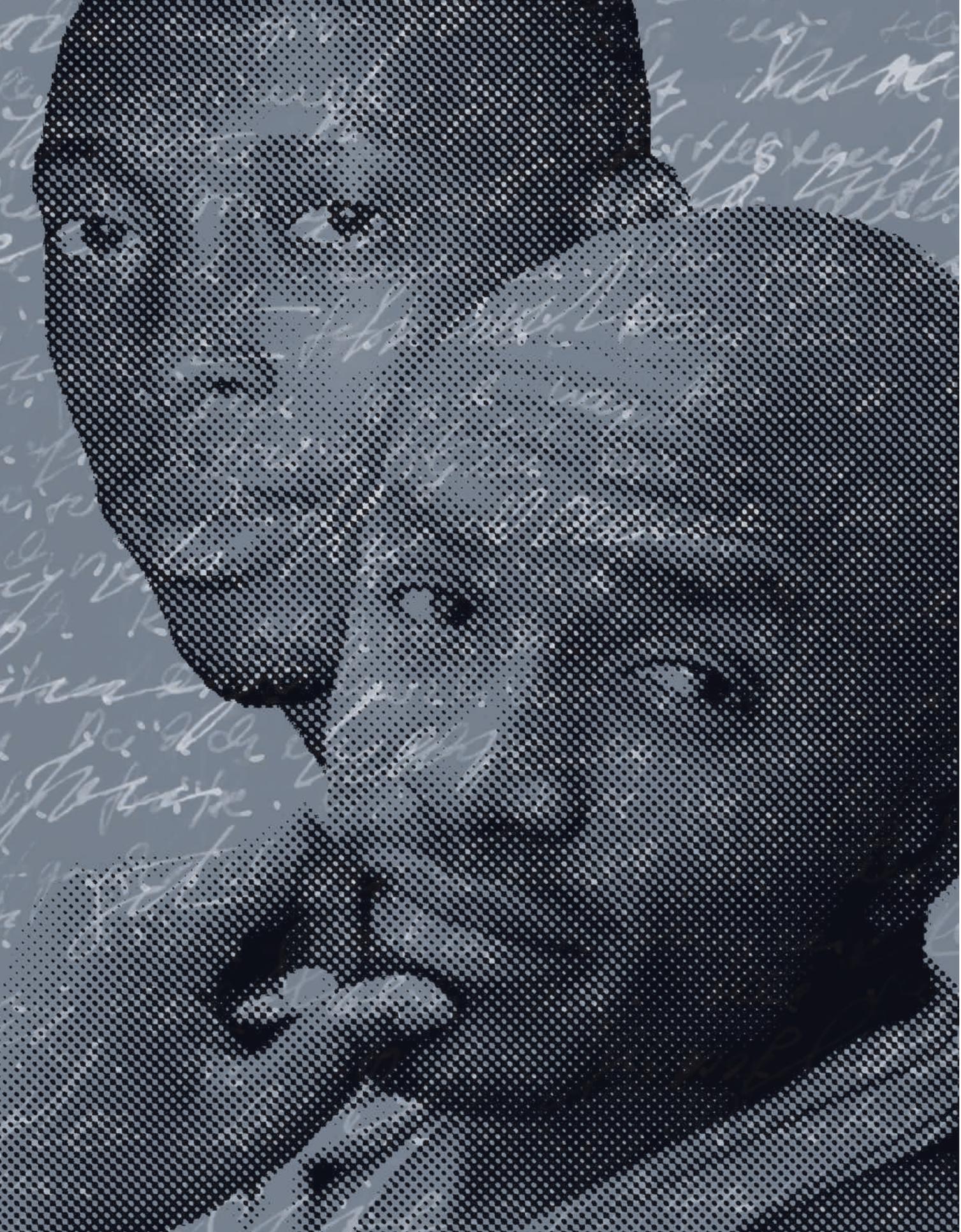
renouveler le mandat du GIEI. Les questions liées à cette disparition demeurent à ce jour sans réponse.

POUR TOUTES LES INFORMATIONS PRATIQUES ET POUR PLUS D'INFORMATIONS SUR LA SITUATION DE CES INDIVIDUS EN DANGER, rendez-vous sur www.amnesty.be/villes-lumieres



VEZ ÉCRIRE

En soutien aux familles des victimes et pour demander que les autorités reprennent les recherches des victimes et qu'elles adoptent une loi générale sur les disparitions. Pour un aperçu de tous les endroits où vous pouvez agir pour 43 étudiants, voir la carte en pages 12 et 13





En République démocratique du Congo, les atteintes aux droits à la liberté d'expression, d'association et de réunion sont en nette augmentation, notamment par le biais d'un recours excessif à la force dans le cadre de manifestations.

FRED ET YVES

Fred et Yves sont deux jeunes militants congolais pro-démocratie qui cherchent à stimuler la conscience citoyenne de leurs compatriotes. Ils encourent pour cela la peine de mort.

C'est au cours d'une conférence de presse pour le lancement officiel d'une plate-forme visant à renforcer l'éducation citoyenne chez les jeunes que Fred Bauma et Yves Makwambala ont été arrêtés par les services de renseignement congolais en mars 2015.

Les deux militants ont été incarcérés au secret et soumis à des interrogatoires avant d'être transférés à la prison de Makala.

Le 31 août 2016, suite à l'important mouvement de soutien qui a mobilisé des milliers de militants, Fred et Yves ont été libérés sous caution, mais ils peuvent être arrêtés à tout moment. Les charges retenues contre eux demeurent d'actualité et pourraient leur valoir la peine de mort.

Nous avons rencontré Fred Bauma lors de son passage à Bruxelles en octobre. Pour découvrir l'interview qu'il nous a accordée, rendez-vous à la page 34.

POUR TOUTES LES INFORMATIONS PRATIQUES ET POUR PLUS D'INFORMATIONS SUR LA SITUATION DE CES INDIVIDUS EN DANGER, rendez-vous sur www.amnesty.be/villes-lumieres



VENEZ ÉCRIRE

Pour que les charges retenues contre Fred et Yves soient abandonnées et que les droits aux libertés d'expression et de réunion pacifique soient respectés.

Pour un aperçu de tous les endroits où vous pouvez agir pour Fred et Yves, voir la carte en pages 12 et 13





En Turquie, le recours excessif à la force par la police est depuis longtemps une source d'inquiétude pour Amnesty International. La situation s'est récemment aggravée, dans le contexte de la répression du coup d'État manqué du 15 juillet dernier.

HAKAN YAMAN

Hakan Yaman, âgé de 37 ans et père de deux enfants, a été gravement brutalisé par la police près de son domicile. Une manifestation avait lieu non loin de là.

Istanbul, le 3 juin 2013. Hakan Yaman rentre chez lui lorsqu'il est attaqué par des membres des forces anti-émeutes. Après avoir fait usage du canon à eau contre lui et de l'avoir touché à l'estomac avec une grenade lacrymogène, les policiers le rouent de coups et l'un d'eux lui crève un œil. Ils le traînent ensuite au sol pour enfin le jeter dans un feu. Hakan se souvient des dernières paroles qu'il a entendues : « celui-ci a son compte. Finissons-en ».

Hakan Yaman conserve de cette agression de très graves séquelles. Il a perdu un œil et souffre d'une diminution substantielle de l'acuité visuelle du second. Les fractures qui lui ont été infligées l'ont par ailleurs défiguré.

Hakan Yaman a déposé une plainte pénale pour tentative

d'assassinat, mais aucune charge n'a été retenue contre les policiers.

POUR TOUTES LES INFORMATIONS PRATIQUES ET POUR PLUS D'INFORMATIONS SUR LA SITUATION DE CET INDIVIDU EN DANGER, rendez-vous sur www.amnesty.be/villes-lumieres



VENEZ ÉCRIRE

Pour qu'une enquête indépendante et impartiale soit ouverte et que les agresseurs d'Hakan Yaman soient traduits en justice.

Pour un aperçu de tous les endroits où vous pouvez agir pour Hakan Yaman, voir la carte en pages 12 et 13.





En Iran, des dissidents sont régulièrement arrêtés et emprisonnés sur la base d'accusations vagues. Dans ce contexte, le recours à la torture et à d'autres formes de mauvais traitements se fait en toute impunité et les conditions carcérales sont éprouvantes.

HAMID BABAEI

Hamid Babaei est un étudiant iranien qui menait sa thèse de doctorat à l'Université de Liège. Il a été arrêté et condamné à six ans d'emprisonnement par les autorités de son pays d'origine.

Téhéran, le 21 décembre 2013. Hamid Babaei est sur le point de prendre l'avion pour rentrer en Belgique avec son épouse lorsqu'il apprend qu'il est interdit de sortie du territoire. Il est alors convoqué au ministère du Renseignement et ensuite arrêté. Il est accusé « d'atteinte à la sécurité nationale par la communication avec des États hostiles », à savoir la Belgique et condamné à six ans d'emprisonnement.

Ce chef d'accusation est plus que probablement lié à son refus d'espionner d'autres étudiants iraniens en Belgique, ce que lui avait demandé le ministère du Renseignement. Hamid Babaei aurait dû être remis en liberté en août 2015, après la commutation de sa peine en appel, mais il n'a toujours pas pu bénéficier de la liberté surveillée à laquelle il a droit.

Hamid Babaei est détenu à la prison d'Evin à Téhéran, où les conditions de détention sont effroyables. Il souffre de problèmes de santé sérieux et son état est très préoccupant.

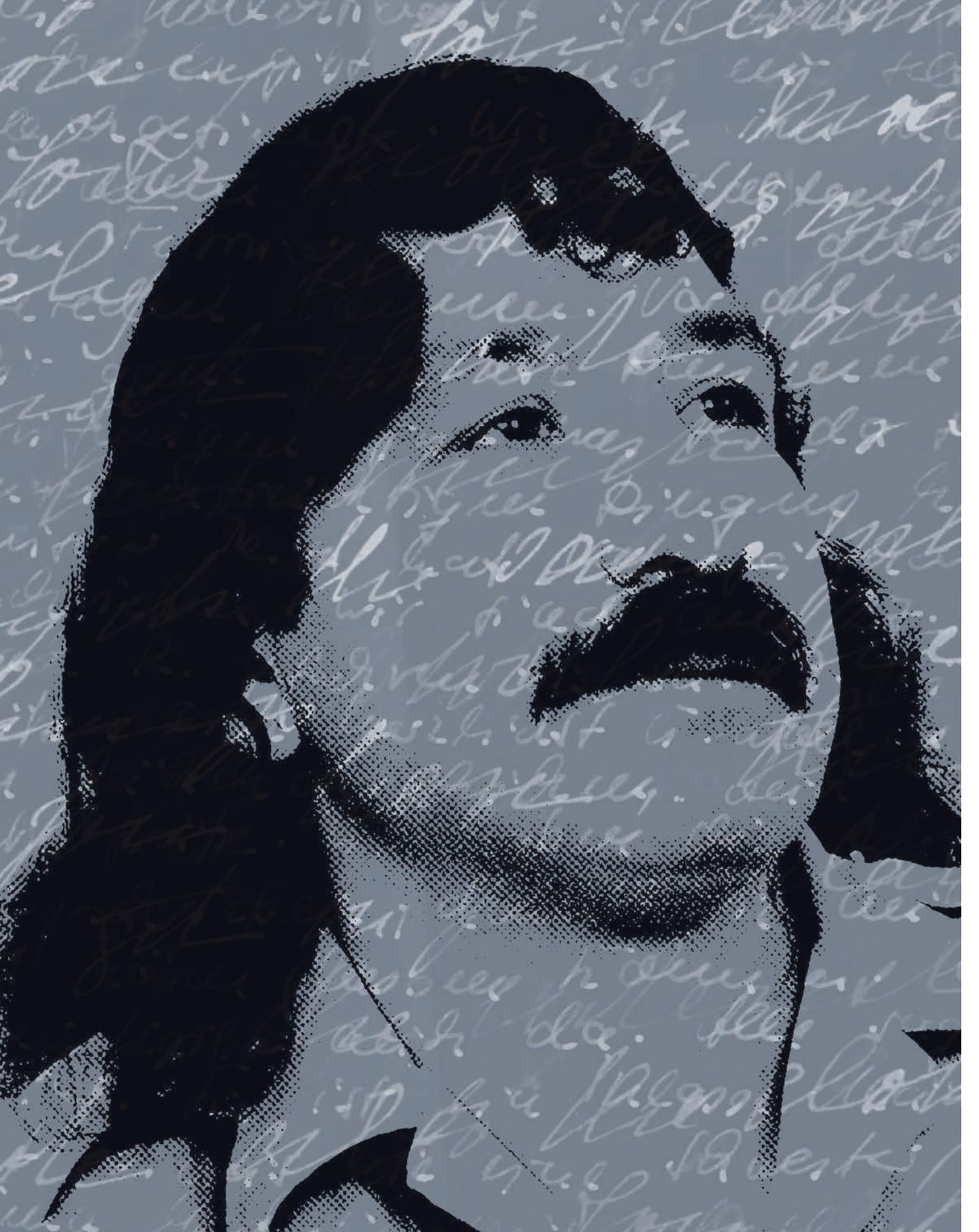
POUR TOUTES LES INFORMATIONS PRATIQUES ET POUR PLUS D'INFORMATIONS SUR LA SITUATION DE CET INDIVIDU EN DANGER, rendez-vous sur www.amnesty.be/villes-lumieres



VENEZ ÉCRIRE

Pour qu'Hamid Babaei puisse être transféré à un hôpital pour recevoir les soins dont il a besoin et pour qu'il puisse consulter l'avocat de son choix et avoir droit à un procès équitable.

Pour un aperçu de tous les endroits où vous pouvez agir pour Hamid Babaei, voir la carte en pages 12 et 13.





Aux États-Unis, la réalité des Amérindiens et de leur combat restent des sujets difficiles qui sont rarement pris en compte dans le débat public. Ils vivent encore souvent dans des conditions très précaires avec un accès limité aux services sociaux.

LEONARD PELTIER

Leonard Peltier, militant amérindien anishinabe-lakota, purge deux peines d'emprisonnement à perpétuité pour le meurtre de deux agents du FBI. Il est incarcéré depuis 1975 et est très gravement malade.

Aux États-Unis, les années 1970 ont été le théâtre de très violentes tensions entre les autorités et un groupe militant qui œuvrait pour la défense des droits des Amérindiens, le Mouvement indien d'Amérique (AIM), dont faisait partie Leonard Peltier.

C'est dans ce contexte que le 26 juin 1975, deux agents du FBI, Jack Coler et Ronald Williams, ont été tués lors d'un affrontement dans la réserve indienne de Pine Ridge (Dakota du Sud), dans lequel seraient impliqués des membres de l'AIM. Si Leonard Peltier reconnaît avoir été présent lors des faits, il a toujours nié avoir tiré sur les agents, contrairement à ce qu'a soutenu l'accusation lors du procès.

Amnesty International émet toujours de sérieux

doutes quant à l'équité de la procédure qui a mené à sa condamnation. Leonard Peltier, maintenant âgé de 72 ans, est détenu en Floride, très loin de chez lui. Il souffre du diabète et d'autres problèmes de santé.

POUR TOUTES LES INFORMATIONS PRATIQUES ET POUR PLUS D'INFORMATIONS SUR LA SITUATION DE CET INDIVIDU EN DANGER, rendez-vous sur www.amnesty.be/villes-lumieres



VENEZ ÉCRIRE

Pour que Leonard Peltier puisse avoir accès aux soins médicaux dont il a besoin et qu'il puisse enfin retrouver la liberté. Pour un aperçu de tous les endroits où vous pouvez agir pour Leonard Peltier, voir la carte en pages 12 et 13.



L'Afrique du Sud connaît un taux élevé de mortalité maternelle, qui a considérablement augmenté au cours des dix dernières années. Beaucoup de ces décès pourraient être évités si les femmes et les jeunes filles disposaient d'un accès plus rapide aux soins prénataux.

FEMMES ET JEUNES FILLES À MKHONDO

Les femmes et les jeunes filles de Mkhondo vivent dans des conditions difficiles, caractérisées notamment par un niveau faible d'éducation et une grande pauvreté. Malgré ces obstacles, une mobilisation locale a pris forme.

Mkhondo se trouve dans le district sanitaire de Gert Sibande, l'un des moins performants d'Afrique du Sud. La mortalité maternelle, notamment, y fait des ravages. En cause, un accès tardif ou peu fréquent aux soins prénataux.

Cet accès tardif s'explique par un manque d'accessibilité à la clinique. En effet, une seule ambulance est disponible pour tout le district, contraignant les parturientes à accoucher chez elles sans attention médicale.

Des femmes et jeunes filles de Mkhondo se mobilisent pour demander aux autorités locales et au ministère de la Santé de lutter contre la mortalité maternelle. Les messages de solidarité recueillis par Amnesty International, lors de campagnes précédentes, ont donné de la force à ces femmes qui ont réussi à obtenir que les services prénataux soient disponibles six jours

par semaine plutôt que deux. C'est une avancée de taille, mais le combat continue.

POUR TOUTES LES INFORMATIONS PRATIQUES ET POUR PLUS D'INFORMATIONS SUR LA SITUATION DE CES INDIVIDUS EN DANGER, rendez-vous sur www.amnesty.be/villes-lumieres



VENEZ ÉCRIRE

En soutien aux femmes et jeunes filles de Mkhondo et pour demander aux autorités de prendre des mesures afin que leur situation sanitaire s'améliore substantiellement.

Pour un aperçu de tous les endroits où vous pouvez agir pour Les femmes et les jeunes filles de Mkhondo, voir la carte en pages 12 et 13.





Au nom de la « sécurité », les autorités saoudiennes mènent depuis plus de cinq ans une campagne de répression acharnée à l'encontre des militants pacifiques et des manifestants qui s'opposent aux autorités.

RAIF BADAWI

Raif Badawi est un jeune blogueur saoudien condamné notamment à 1 000 coups de fouet et à 10 ans de prison pour avoir critiqué les autorités de son pays.

Raif Badawi est le fondateur d'un forum en ligne, « Les libéraux saoudiens », qui encourage le débat sur des questions politiques et sociales. Le 17 juin 2012, il est arrêté. On lui reproche d'avoir insulté des personnalités religieuses islamiques et d'avoir bafoué la loi relative aux technologies de l'information de l'Arabie saoudite.

Malgré plusieurs tentatives d'appels, Raif Badawi est condamné à 10 ans de prison, 1 000 coups de fouet et à une amende d'un million de riyals saoudiens (environ 230 000 euros). Cette sentence est doublée d'une interdiction de voyager pendant dix ans et d'une interdiction d'utiliser les médias à l'issue de sa peine. Sa femme, Ensaf Haidar, a dû quitter le pays avec leurs trois enfants pour échapper au harcèlement des autorités saoudiennes. Elle vit désormais au Canada où elle continue de militer pour son mari.

Le 9 janvier 2015, Raif Badawi a reçu les 50 premiers coups auxquels il a été condamné sur une place publique, une sentence qui devait se renouveler chaque semaine.

Cependant, mises sous pression par la mobilisation internationale qui s'est organisée autour du cas du blogueur, les autorités saoudiennes ont depuis systématiquement reporté les séances de flagellation. Celles-ci pourraient reprendre à n'importe quel moment.

POUR TOUTES LES INFORMATIONS PRATIQUES ET POUR PLUS D'INFORMATIONS SUR LA SITUATION DE CET INDIVIDU EN DANGER, rendez-vous sur www.amnesty.be/villes-lumieres



VENEZ ÉCRIRE

Pour demander aux autorités saoudiennes la libération immédiate de Raif Badawi et l'annulation de sa condamnation.

Pour un aperçu de tous les endroits où vous pouvez agir pour Raif Badawi, voir la carte en pages 12 et 13.





En Chine, le gouvernement mène une campagne acharnée contre les défenseurs des droits humains, laquelle a repris de l'ampleur depuis juillet 2015 avec une série de lois visant à renforcer le pouvoir du gouvernement sous couvert de sécurité nationale et au détriment des droits humains.

SU CHANGLAN

Su Changlan est une défenseuse chinoise des droits des femmes. Incarcérée en raison de son engagement, elle encourt 15 ans d'emprisonnement pour « incitation à la subversion de l'État ».

Hong-Kong, automne 2014. Des milliers de personnes occupent certaines parties du centre-ville pour demander une réforme électorale. Le mouvement de protestation prend de l'ampleur suite à une répression excessive de la part de la police. Une centaine de personnes sont placées en détention en Chine continentale en raison de leur soutien aux manifestants sur les réseaux sociaux. Parmi eux, Su Changlan.

Su Changlan est très connue dans le sud de la Chine pour son militantisme social, notamment pour son action auprès des femmes rurales dans le district de Nanshan. Elle a axé son combat sur la planification familiale et la violence à l'encontre des femmes, les expulsions forcées et la démocratie.

Su Changlan est détenue dans une cellule d'environ

80 mètres carrés, qui accueille entre 50 et 70 détenues. Elle souffre de problèmes cardiaques et ses conditions de détention ont aggravé ses problèmes de santé.

POUR TOUTES LES INFORMATIONS PRATIQUES ET POUR PLUS D'INFORMATIONS SUR LA SITUATION DE CET INDIVIDU EN DANGER, rendez-vous sur www.amnesty.be/villes-lumieres







Au Salvador, les femmes qui font une fausse couche ou qui accouchent d'un enfant mort-né sont souvent soupçonnées d'avoir « avorté ». Dans ce pays, il s'agit d'un crime en toutes circonstances, même en cas de viol ou d'inceste ou lorsque la vie de la femme est en danger.

TEODORA DEL CARMEN VÁSQUEZ

Teodora del Carmen Vásquez a été condamnée à une peine de trente ans d'emprisonnement pour « homicide avec circonstances aggravantes » après avoir fait une fausse couche.

Le 13 juillet 2007, Teodora est sur son lieu de travail lorsqu'elle commence à ressentir de très vives douleurs. Les secours sont appelés. Entretemps, elle perd les eaux et s'évanouit. Inconsciente, elle accouche d'un enfant mort-né. L'un de ses collègues de travail appelle alors la police, qui, une fois sur place, l'arrête sur le champ pour homicide. Menottée, elle est enfin amenée à l'hôpital pour recevoir les soins d'urgence dont elle a besoin. Elle sera par la suite condamnée à une lourde peine de prison.

Son procès, entaché d'irrégularités de procédures et truffé d'incohérences, n'a jamais permis à Teodora de faire entendre sa voix et de se défendre. Selon ses avocats, son arrestation, l'instruction dont elle a fait l'objet et son jugement ont tous été basés sur la présomption de sa culpabilité. Par ailleurs, originaire d'une famille pauvre d'une région rurale du Salvador, Teodora n'a pas eu les moyens de se faire représenter par une équipe

juridique efficace.

En janvier 2015, la Cour Suprême a rejeté sa demande de grâce. Elle a déjà passé plus de huit ans en prison.

POUR TOUTES LES INFORMATIONS PRATIQUES ET POUR PLUS D'INFORMATIONS SUR LA SITUATION DE CET INDIVIDU EN DANGER, rendez-vous sur www.amnesty.be/villes-lumieres



VENEZ ÉCRIRE

Pour demander la libération de Teodora et pour la reconnaissance des droits sexuels et reproductifs des femmes au Salvador.

Pour un aperçu de tous les endroits où vous pouvez agir pour Teodora Del Carmen Vásquez, voir la carte en pages 12 et 13.



**« TOUTES
CES LETTRES
M'ONT DONNÉ
UNE RAISON
DE TENIR »**

Fred Bauma est un activiste congolais pro-démocratie arrêté en mars 2015 et libéré un an et demi plus tard grâce à une forte mobilisation mondiale. Sa situation reste cependant problématique ; toujours sous le coup de plusieurs chefs d'accusation, il risque la peine de mort dans son pays (voir page 18). Nous avons eu le plaisir de le rencontrer à Bruxelles et lui avons posé quelques questions.

À quel moment de votre incarcération avez-vous vu qu'une mobilisation mondiale avait pris forme ?

Après mon arrestation, j'ai passé 50 jours en détention secrète. J'ai commencé à comprendre qu'il se passait quelque chose parce que je recevais des bribes d'information par les agents de renseignement qui me posaient de plus en plus de questions. Ils étaient de plus en plus inquiets, il me demandait pourquoi il y avait une telle mobilisation autour de moi.

Est-ce que la mobilisation d'Amnesty International vous a aidé pendant votre incarcération ?

Au début, j'avais peur que les gens nous considèrent comme des criminels, qu'ils croient le gouvernement et ses accusations. Et j'avais peur qu'on tombe dans l'oubli. Lorsque j'ai commencé à recevoir des lettres, après mon transfert à la prison de Makala, j'ai compris que je n'étais pas seul. Cela m'a donné du courage ; toutes ces lettres m'ont donné une raison de tenir.

Est-ce que vous pensez que la mobilisation d'Amnesty pour votre libération a eu un impact sur vos conditions de détention ?

Oui, je pense que ça a beaucoup joué sur mes conditions de détention. L'administration carcérale traitait mon cas avec beaucoup de délicatesse. Il savait qu'il y aurait une réaction de la part des militants si des nouvelles de maltraitance ou autre étaient diffusées. Donc, oui, j'ai vraiment eu beaucoup de chance dans ce sens-là.

Pensez-vous qu'il est possible pour nos militants en Belgique d'avoir un impact sur la situation en RDC ?

Si oui, laquelle ?

Pour les personnes qui sont incarcérées de manière illégale, comme je l'étais, c'est très important de signer des pétitions et d'interpeller les membres du gouvernement. Toutes ces lettres et pétitions permettent de déranger ceux qui mettent d'autres individus dans des situations injustes. Par ailleurs, c'est maintenant qu'il faut agir. C'est ça que j'essaie de dire à tout le monde pendant mon voyage. Si on n'agit pas aujourd'hui, il y aura des massacres. Il faut faire pression sur les dirigeants, pour que les choses changent. Il ne faut pas rester inactif en pensant que notre solidarité est suffisante.

Avez-vous un message à faire parvenir à tous les militants qui se sont mobilisés en votre faveur ?

Votre réaction compte. Militez, signez une pétition, ce n'est pas une minute perdue, c'est une minute qui vaut la peine et qui contribue à sauver une personne d'une situation difficile. Il y a beaucoup de personnes qui ont besoin de votre soutien. Je sais qu'on peut avoir l'impression qu'en signant on ne fait rien, mais, moi, je sais l'influence que ça peut avoir sur les dirigeants qui commettent des crimes et ceux qui souffrent et qui ont besoin de votre soutien.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2017



L'Assemblée générale (AG) ordinaire d'Amnesty International Belgique francophone (AIBF) est convoquée le 11 mars 2017 à 9 h 30, au siège de l'association. Conformément aux statuts de l'ASBL, une AG statutaire n'est valable que si deux tiers des membres sont présents ou représentés. AIBF comptant actuellement près de 20.000 membres, il est peu probable que le quorum soit atteint. Une seconde AG sera donc convoquée le 29 avril 2017 à Namur ; celle-ci pourra délibérer, quel que soit le nombre de membres présents ou représentés.

RÉSOLUTIONS

Les projets de résolution et les amendements aux statuts et au règlement d'ordre intérieur doivent être adressés au Conseil d'administration (CA) au moins 60 jours avant la date de l'AG, soit pour le 28 février 2017. Les projets et les amendements introduits après l'écoulement du délai sont automatiquement écartés à l'exception des projets de résolutions d'urgence. Les projets de résolution et les amendements aux statuts et au règlement d'ordre intérieur (ROI) ne sont recevables qu'à la condition d'être appuyés par la signature de cinq membres au moins. Toute résolution soumise à l'AG doit être accompagnée d'une brève déclaration d'intention et des motifs de la résolution. Toute résolution dont l'adoption aurait des répercussions non négligeables sur l'utilisation des ressources financières et/ou

humaines de la section doit, pour être recevable, être introduite par des considérants et doit être accompagnée d'une notice qui explique son lien avec le plan stratégique ou, à tout le moins, avec le plan opérationnel de la section.

CANDIDATURES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Seuls les membres de l'association depuis au moins deux ans, en règle de cotisation, peuvent poser leur candidature au poste d'administrateur. Sauf dérogations prévues par le ROI, les candidatures au CA doivent être envoyées par écrit au moins 60 jours avant la date de l'AG annuelle, soit pour le 28 février 2017, et adressées au siège de l'association, à l'attention du président du CA (François Graas). Les candidats joignent à leur acte de candidature un bref curriculum vitae et une lettre de motivation.

AJOUTEZ AMNESTY À VOTRE TESTAMENT

LÉGUEZ L'ESPOIR
AUX GÉNÉRATIONS QUI VIENNENT



NOTRE NOUVELLE BROCHURE CONSACRÉE AUX LEGS EST ARRIVÉE !

Vous pouvez la recevoir, sans frais, en envoyant un e-mail à l'adresse legs@amnesty.be
ou directement sur le site Internet à l'adresse www.amnesty.be/legs